

L'ARVE À ARGENTIERE

Le parcours se situe sur le territoire de la commune de Chamonix. Ses limites sont le pont de chemin de fer aux Tines à l'aval, et le pont routier d'Argentière à l'amont. Il s'agit d'un parcours récréatif mis en place par l'AAPPMA du Faucigny en collaboration avec la mairie de Chamonix, empoissonné en truites arc-en-ciel et soumis à une réglementation spécifique.

Le secteur, isolé du reste de l'Arve, en aval, par le barrage des Houches, était jusqu'alors peu poissonneux, et n'héberge pas de population de truites fario fonctionnelle : le but est donc de créer un parcours halieutique, destiné aux débutants comme aux pêcheurs confirmés et permettant de développer le loisir pêche sur ce secteur. Il constituera un excellent complément aux différents lacs de plaine et de montagne situés à proximité, ainsi qu'à l'Eau noire de Vallorcine toute proche et peuplée de poissons sauvages.



Niveau de difficulté



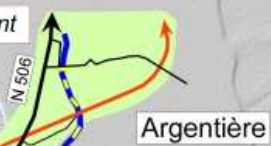
Densité de poisson



Accès : par la N 506 depuis Chamonix, direction Argentière. (carte IGN TOP 25 3630 DT)



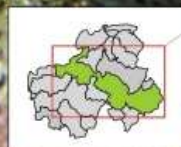
Limite amont



Argentière

chemin de fer

les Chosalets



Limite aval

Le Lavancher

Vers Chamonix

Réglementation : une seule truite de 25 cm minimum, par pêcheur et par jour.

Type de pêche : Toutes techniques, avec un hameçon simple sans ardillon.

Peuplement piscicole : Truite arc en ciel, Truite fario.